



## Programme de renforcement des capacités en appui à la formulation de la politique forestière et au suivi de l'exploitation du bois dans le cadre du FLEGT.

### TRDs de la prestation de Mr Geert LEJEUNE dans le cadre du projet FLEGT

**Contribution à la documentation de l'avis de commerce non préjudiciable (ACNP) d'Afromosia (*Pericopsis elata*) et d'autres essences commerciales listées à l'annexe 2 de la CITES en République démocratique du Congo.**

**Du 04 au 22/11/ 2018.**

## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA MISSION

### 1.1. Généralités

La présente consultance s'inscrit dans un programme plus large de renforcement des capacités dont l'objectif spécifique est d'aider les parties prenantes du secteur forestier congolais à mieux saisir les dimensions sociopolitiques complémentaires des aspects techniques, inhérentes aux initiatives globales en appui à la gestion forestière que constitue le **FLEGT et la REDD+**, dans le but d'en améliorer les perspectives de mise en œuvre effective à l'avenir.

En fait, depuis 2002 la Banque Mondiale, l'UE, la coopération allemande et la coopération française ont engagé des budgets en appui à la gouvernance forestière dont la somme dépasse les 100 millions d'euros. En effet, depuis 2010, la République démocratique du Congo est engagée dans la négociation d'un **Accord de Partenariat Volontaire** avec l'UE dans le cadre du Plan d'Action FLEGT contre l'exploitation illégale des forêts.

Bien que le pays soit formellement engagé dans leur mise en œuvre depuis 2010, l'impact du FLEGT et de la REDD+ sur les niveaux de gouvernance forestière en RD Congo demeure aujourd'hui en deçà des espérances initiales de la communauté internationale.

Ceci est dû au fait que dans les pays où l'amélioration du fonctionnement de l'état de droit est en chantier, le FLEGT et la REDD+ ne peuvent avoir d'impact décisif sur la gestion forestière que dans la mesure où leur mise en œuvre s'inscrit dans projet plus vaste d'amélioration du fonctionnement des institutions publiques et de la gouvernance politique au sens large.

Pour améliorer les perspectives d'avenir de ces initiatives en RDC et dans tout le bassin du Congo, il est essentiel que cette nécessaire articulation structurelle soit non seulement davantage prise en compte par leurs promoteurs, mais aussi et surtout mieux comprise et assimilée par l'ensemble des parties prenantes du secteur forestier dans les pays cibles.

## **1.2. Articulations de la mission du consultant**

Cette mission se déroulera globalement en trois phases bien distinctes dans les deux villes de la RDC, dont la ville province de Kinshasa, siège des institutions.

### *a) Première phase*

Le consultant profitera de son séjour à Kinshasa pour exploiter les données disponibles d'inventaire d'aménagement, d'exploitation et inventaire forestier national pour documenter davantage l'ACNP de ces essences. Il devra donc s'adresser à l'administration forestière qui est détentrice de ces données. Ensuite, il pourra échanger avec l'Autorité scientifique de la CITES en RDC (DCN) et l'Organe de Gestion (ICCN) pour savoir ce qui est déjà fait à ce niveau afin d'y apporter sa contribution !

### *b) Deuxième phase*

La deuxième phase se déroulera sur le terrain dans la ville de Kisangani et ses environs où le consultant pourra compléter les données de la littérature avec les réalités sur le terrain auprès des sociétés d'exploitation forestière dont la CFT et Bego Congo qui exploitent entre autres ces essences.

### *c) Troisième phase*

Enfin, la troisième phase de sa mission consistera à échanger ses données avec les autres parties prenantes du secteur dont les étudiants, les agents de l'administration forestière et du secteur privé (FIB, ACEFA, etc.). Cette mission s'inscrit dans l'ambition de contribuer à une bonne gouvernance des ressources forestières en RDC. Cette mission se clôturera par la transmission officielle de son rapport de mission à l'UNESCO pour appréciation.

## **II. OBJECTIFS POURSUIVIS**

L'objectif de la mission est double, le premier objectif est de faire progresser techniquement le dossier '*Pericopsis* et *Guibourtia* en RDC', le deuxième est d'en faire un outil pédagogique utile pour les formations des acteurs impliqués dans la gouvernance forestière en RDC (administration forestière, secteur privé, établissement d'enseignement).

L'*Afromosia* (*Pericopsis elata*), le Bubinga et le Mutenye (*Guibourtia sp.*) sont des essences de bois tropical dont la convention internationale CITES n'en autorise le commerce que si l'Etat congolais est en mesure d'en garantir la durabilité et la légalité de l'exploitation.

Par souci de se conformer aux prescriptions de la CITES et de la communauté internationale en matière de commerce international de cette espèce, la RDCongo avait pris la décision qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, de n'autoriser l'exportation de bois de *P. elata* qu'à la stricte condition que ce bois soit issu des titres forestiers pour lesquels les rapports d'inventaire d'aménagement ont été déposés conformément aux dispositions légales. Les volumes de *P. elata* autorisés à l'exportation ne devraient être, par ailleurs, que strictement limités à la possibilité forestière durable déterminée par les résultats des inventaires d'aménagement déposés et le quota annuel CITES établi sur cette base à partir de 2015. C'est dans ce cadre qu'en mars 2018 la troisième édition de l'Avis de Commerce Non Préjudiciable (ACNP) pour l'exploitation et le commerce d'*Afromosia* en République Démocratique du Congo a été rédigée, en collaboration entre l'ICCN ET LA DCN respectivement l'Organe de Gestion et l'Autorité Scientifique CITES/RDC. Ce document a été fort exigé par la CITES et remplace l'ancienne version de 2017.

Malgré l'effort mis dans la rédaction de ce document, il reste encore du travail à faire à différents niveaux:

- Pour l'*Afrormosia*, les règles sont définies, mais il faut que les procédures de suivi et de contrôle de l'exploitation forestière qui régissent l'exploitation forestière en RDC soient effectivement appliquées sur le terrain ;
- La définition des règles a comme conséquence que toute exploitation artisanale est exclue ;
- Pour les *Guibourtia*, le travail de rédaction d'un Avis de Commerce Non Préjudiciable n'a pas encore été entamé.

La mission du consultant a comme ambition de faire avancer le dossier sur ces trois domaines, et ceci en collaboration, avec les différents acteurs qui œuvrent dans ce domaine (ICCN, DCN, etc.).

Tout ce travail s'inscrit dans une perspective pédagogique, il est dès lors intéressant d'en améliorer la compréhension des tenants et des aboutissants, en analysant ces cas actuels et concrets, et ceci ensemble avec les publics cibles (étudiants ERAIFT, administration forestière, secteur privé, société civile, etc.).

Par ailleurs, les résultats de la mission seront discutés à un niveau académique lors d'une séance de travail avec les étudiants de l'ERAIFT. Ceci constituera un travail pratique de gestion forestière appliquée, et constituera un des modules de cours de la formation diplômante à l'ERAIFT. Lors ces échanges entre les étudiants et le consultant, les autorités administratives, les ONGs, les autres projets et les représentants des parties prenantes du secteur seront impliqués.

### III. ACTIVITES A REALISER

Globalement les activités suivantes seront réalisées pour atteindre les objectifs fixés :

#### Activité 1 : Participer à la définition de la Gestion durable de l'Afrormosia et du Bubinga dans le cadre de la CITES

Dans l'objectif que la RDC puisse répondre plus efficacement à ses obligations dans le cadre de la convention CITES, cette mission va suivre l'exploitation de l'Afrormosia et le Bubinga. Après consultation avec le MRAC et l'Université de Liège, un travail d'analyse des inventaires d'exploitation des sociétés forestières autour de Kisangani sera mené. Ceci permettra d'impliquer les étudiants de l'ERAIFT qui sont intéressés dans cette problématique pour certains travaux de mémoire (aspect académique).

Cela se fera en concertation étroite avec la phase II du projet AGEDUFOR qui appuie l'administration forestière pour le suivi de l'aménagement et de l'exploitation dans les concessions industrielles.

#### Activité 2 : Organiser une séance de restitution sur la gestion et le contrôle de l'Afrormosia

Ces échanges constitueront un travail pratique en gestion forestière pour les étudiants de l'ERAIFT. Il y aura notamment une phase d'analyse et de discussion avec les étudiants, basé sur l'ACNP Afrormosia et les résultats de la mission du consultant. Les points forts et points faibles dans les différentes étapes de la définition des quotas, de l'exploitation et du suivi et contrôle du bois seront analysés.

Après cette phase d'analyse il y aura un travail de restitution envers toutes les parties prenantes par les étudiants et le consultant. Les discussions avec les parties prenantes du secteur forestier congolais à Kinshasa porteront non seulement sur les aspects techniques CITES, mais également sur les questions du développement du secteur forestier et son rôle dans l'économie nationale. La restitution se fera à partir d'un poster A0 'ACNP Afrormosia', celui-ci servira avec un document accompagnant comme support pédagogique dans des formations ad hoc lors des années académiques ultérieures ainsi que dans d'autres séminaires. Un double de ces supports sera ouvert à la DCN et à l'ICCN respectivement, Autorité scientifique et Organe de Gestion de la CITES/RDC.

### III. RESULTATS ATTENDUS

Au terme des exercices précédents, les résultats suivants sont escomptés :

- 1) L'état Congolais est appuyé dans la définition de ses obligations envers la convention CITES, ce qui renforce l'un des deux piliers dudit projet, « appui institutionnel » ;
- 2) L'ERAIFT est renforcé dans ces outils pédagogiques (un autre module de formation sur la gestion durable des forêts en RDC) « appui académique » ;
- 3) L'appropriation progressive par les parties prenantes du secteur forestier à Kinshasa de la problématique de la gestion durable d'espèces forestières est renforcée.

### IV. LIVRABLES ATTENDUS

Un rapport de mission sera transmis à l'UNESCO par le consultant et qui comprendra globalement les éléments suivants :

- Un avis plus recommandations sur la durabilité de l'exploitation de *Pericopsis* (l'avis du consultant, éventuellement à co-signer) ;
- Un avis plus recommandations sur la possibilité de construire un ACNP *Guibourtia* ;
- Un avis sur la possibilité de faire participer le secteur artisanal dans l'ACNP ;
- Une liste d'idées et de petits thèmes qui peuvent servir comme sujets de mémoires pour les étudiants ERAIFT ;
- Un Poster A0 éducatif sur l'ACNP-Afromosia plus texte explicatif qui pourra servir comme élément formateur pour l'ERAIFT tout comme élément pérenne du projet qui pourra garnir ateliers, conférences et autres dans ce domaine. L'idée est de construire ce poster dans un atelier de deux jours ensemble avec les étudiants (approche participative) ;
- Quelques recommandations sur l'organisation prochaine d'une Table ronde multi-acteurs sur l'état des lieux du processus FLEGT en RDC (discussion sur l'Agenda de cet atelier)!

### V. BREF PROFIL DU CONSULTANT

- Mr Geert LEJEUNE est ingénieur des Eaux et Forêts de l'Université de Gand (Belgique).
- Jusqu'à 2017, il fut Directeur de Programme de WWF/Belgique. Sur ce, il fut responsable pour la planification et l'implémentation des programmes de terrain et du travail politique de WW-Belgique pour la collecte des fonds auprès de plusieurs organisations internationales désireuses d'appuyer la conservation de la nature.
- Il a exercé plusieurs fonctions dont celle d'Ingénieur conseil auprès du Centre de Documentation sur le Bois (Belgique) ;
- Il dispose d'une bonne expérience pour la RDC, en effet, sa dernière mission date de février à mars 2018 où il a effectué une mission d'Evaluation du programme Virunga et Itombwe du WWF-RDC ;
- Il est joignable via ces contacts : Phone (Belge) : +32 478 30 65 84; Email: [geert.lejeune@skynet.be](mailto:geert.lejeune@skynet.be)

Compte tenu de son expérience professionnelle dans ce domaine couplé de son engagement et disponibilité, Mr Geert LEJEUNE a été retenu par l'UNESCO comme Consultant international pour documenter davantage cet ACNP *Afrormosia* afin d'appuyer le gouvernement congolais à répondre aux exigences de la CITES sur la commercialisation des essences listées dans l'annexe II dont *Afrormosia*. Ce travail contribue certainement au renforcement du cursus de formation à l'ERAIFT, en matière de gestion durable des ressources forestières. Cette mission se réalisera au cours de mois de novembre 2018 moyennant un contrat que le consultant signera avec l'UNESCO.

**Fait à Kinshasa, le 10 octobre 2018.**

Pour la Coordination du Projet,

**Jean-Pierre MATE Mweru.**